

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023
DELIBERATION N° DE-2023-298

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-252), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-254), Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2023-290), Mme LARROZE-FRANCEZAT (jusqu'à la délibération DE-2023-258), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2023-252), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY ; M. LAIGUILLON à Mme LOUPIEN-SUARES ; M. SALANNE à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. CORREGÉ (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUÉ ; Mme ZITTEL à M. ARCOUET (à partir de la délibération DE-2023-255) ; Mme BENSOUSSAN à M. PAULY (à partir de la délibération DE-2023-291) ; Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALQUIÉ (à partir de la délibération DE-2023-259), M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE, (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. DAUBISSE,

OBJET : MARCHES PUBLICS – Acquisition et maintenance du matériel électroménager destiné aux écoles primaires et aux crèches municipales - Signature des accords-cadres.

Les agents affectés dans nos écoles utilisent pour le bon déroulement du service de restauration des enfants concernés, des armoires frigorifiques, des fours de remise en température et des lave-vaisselles. Quant aux personnels des crèches municipales, ils utilisent pour la restauration, des plaques électriques de cuisson, et pour l'entretien du linge, des lave-linges et des sèche-linges.

En vue de prévenir d'éventuelles pannes, les appareils doivent faire l'objet d'une maintenance semestrielle. En outre, il convient d'acquérir du matériel nouveau pour remplacer certains équipements devenus vétustes, ainsi que pour assurer la continuité du service au vu de l'augmentation des effectifs des écoles et des crèches.

Une consultation a été lancée sous forme d'un appel d'offres ouvert européen en vue de conclure des accords-cadres avec maximum pour chacun des lots mentionnés ci-dessous.

La décomposition des lots est la suivante :

Lots	Désignation	Maximum en € HT/ an	Estimation annuelle en € HT/ an
01	Acquisition et garantie élargie des armoires frigorifiques	10 000,00	6 000,00
02	Acquisition et garantie élargie du matériel de cuisine destiné à la préparation des repas	25 000,00	20 000,00
03	Acquisition et garantie élargie des lave-vaisselles	25 000,00	20 000 ,00
04	Acquisition et garantie élargie du matériel destiné à l'entretien du linge	25 000,00	20 000,00
05	Maintenance du matériel électroménager existant	17 000,00	15 000,00
TOTAL		102 000,00	81 000,00
TOTAL SUR 3 ANS		306 000,00	243 000,00

Les accords-cadres seront d'une durée de 12 mois renouvelables tacitement 2 fois.

La commission d'appel d'offres réunie le 23 novembre 2023 a attribué les marchés publics de la façon suivante :

Lot	Désignation	Attributaires pressentis	Montant du devis en € HT
1	Acquisition et garantie élargie des armoires frigorifiques	Société ESSOR	8 270,00
2	Acquisition et garantie élargie du matériel de cuisine destiné à la préparation des repas	Société ESSOR	30 645,00
3	Acquisition et garantie élargie des lave-vaisselle	Société ESSOR	8 935,00
4	Acquisition et garantie élargie du matériel destiné à l'entretien du linge	Société ESSOR	27 310,00
5	Maintenance du matériel électroménager existant	Société ESSOR	10 416,00

Ces offres ont été classées en première position au regard des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation et repris ci-dessous :
Pour les lots n°01, 02, 03, 04

Critères	Points
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Caractéristiques du matériel	15.0
2.2-Modalités de prise de commande	5.0
2.3-Qualités prestations de services (interlocuteur, conseils...)	5.0
2.4-Organisation logistique de la réception de la commande à la mise en service	10.0
2.5-Garantie du matériel acquis et prestations de maintenance préventive biannuelle	5.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	20.0
3.1-Performances environnementales des matériels (performances énergétiques, facilité de réparation, réduction des emballages...)	10.0
3.2- Mesures prises pour diminuer les émissions de CO2 dans les modes de déplacement des techniciens	5.0
3.3- Solutions proposées de réemploi du matériel repris, et traçabilité de la filière de reprise du matériel	5.0

Pour le lot n°05

Critères	Points
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique et environnementale	50.0
2-1 Moyens humains dédiés à l'exécution de la prestation	10
2-2 Moyens technique et matériels dédiés à l'exécution de la prestation	10
2-3 Délais d'intervention et de transmission des devis	10
2-4 Les mesures prises pour diminuer les émissions de CO2 dans les modes de déplacement des techniciens	20

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés publics à intervenir aux conditions décrites ci-dessus avec la société ESSOR ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés publics.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis ³
Directeur général des services